



2024/1

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20241003-D-2024-48-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2024  
Date de réception en préfecture : 10/10/2024

Préfecture du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**

## Conseil Municipal du 3 octobre 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/48

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept septembre, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

### Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Philippe  
BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Christian  
TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ  
Grégory BENOIT, Laurent FOHRER,

### Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,  
Philippe BARBIER par André BOURDON.  
Nathalie JOLLY par Bernadette VOOGSGERD,  
Patrice JACQUET par Philippe AUDEBERT

### Étaient absents :

Julia NOJAC et Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurent FOHRER a été élu Secrétaire de Séance

### **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,  
Vu le tableau des effectifs du personnel, annexé au budget primitif 2024,  
Considérant qu'il convient de modifier ce tableau afin de créer les postes suivants :

#### ✓ **Filière Technique :**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Catégorie C),
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (catégorie C),
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 90% (Catégorie C),
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 80% (Catégorie C)

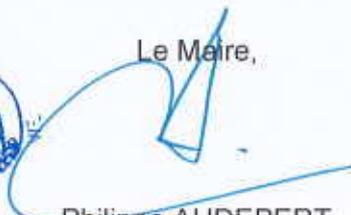
- ✓ **Filière Culturelle :**
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Catégorie C),
- ✓ **Filière Animation :**
- 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ere</sup> classe à temps complet (Catégorie B),

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la création de ces postes et la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
Philippe AUDEBERT

  
Le Secrétaire de Séance  
Laurent FOHRER

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *10/10/2024*.
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *.10/10/2024...*